

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 327

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
 M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
 Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**Chapitre I^{er} bis

L'acquisition de savoirs essentiels

Article XXX

Le chapitre I^{er} du titre unique du livre II *bis* de la troisième partie du code de la santé publique est complété par un article L. 3231-2 ainsi rédigé :

« *Art L. 3231-2. – Les écoliers et élèves de l'école primaire jusqu'à la fin du collège bénéficient d'une heure d'apprentissage à la nutrition et à l'alimentation par semaine.* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer l'apprentissage de l'alimentation et de la nutrition aux enseignements scolaires.

En effet, savoir se nourrir correctement devrait être enseigné à l'école, parce que c'est un apprentissage fondamental. De nombreuses familles dispensent à leur enfants une culture culinaire familiale, traditionnelle, française ou venue d'ailleurs. Cet apprentissage familial est inestimable, et fait partie souvent de la culture personnelle à laquelle les personnes sont le plus attachées : les goûts, les odeurs, les couleurs de son enfance. Pour autant cet apprentissage au sein des familles ne comprend pas la dimension nutritionnelle pourtant indispensable avec nos modes de vie qui

intègrent de plus en plus d'aliments transformés et ultra transformés : équilibre nutritionnel, compréhension des étiquettes, connaissance sur les méfaits et bienfaits des aliments sur la santé, proportion convenable pour chaque aliment etc. Autant de notions que peu de personnes maîtrisent du fait de l'absence de cet apprentissage vital d'une part, et du poids de l'agroindustrie et de son marketing d'autre part.

Il revient à l'État d'assurer cet apprentissage de base pour tous les enfants afin de résorber les inégalités sociales alimentaires.